



Enseignants (SER)

Samuel Rohrbach
président du SER

Des moyens conséquents pour des moyens attendus

Pour la première fois, des moyens d'enseignement pour les Sciences humaines et sociales (SHS) sont publiés pour l'ensemble des cantons romands et ce pour tous les degrés de l'école obligatoire. Le Syndicat des enseignants romands (SER) s'en réjouit : c'est une nouvelle pierre dans la construction de l'école romande.

La publication des moyens d'enseignement romands (MER) SHS est bientôt à bout touchant : à la rentrée 2019, l'ensemble de la scolarité obligatoire devrait pouvoir les utiliser. Le SER salue les efforts humains et financiers consentis par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) pour l'élaboration de ces MER qui couvriront les trois cycles de l'école obligatoire. On peut parler d'un véritable chemin de croix tellement l'entreprise a été fastidieuse, comme nos trois représentantes à la Commission pédagogique (COPED) de la CIIP peuvent en témoigner. Mais cela en a valu la peine en ce qui concerne les MER pour l'école primaire : les collègues, d'après les premiers échos du terrain, se plaisent à utiliser ces moyens d'enseignement et les élèves les apprécient.

Un processus collaboratif impliquant des enseignants

La participation active de représentants du SER dans les groupes de validation a permis de faire connaître les attentes des enseignants et d'entendre leurs réels besoins. Cela ne veut pas dire que ces MER ne bousculent pas nos habitudes en matière d'enseignement des sciences humaines et sociales, ils apportent de nombreuses nouveautés en lien avec le PER et sa nouvelle approche de l'enseignement des SHS. De fait, ils demandent un grand travail d'adaptation pour les enseignants. Ce qui n'a pas toujours été facile et malheureusement pas pris régulièrement en compte par les autorités. Un effort doit encore être fait pour installer de façon optimale ces nouveaux moyens d'enseignement dans les classes romandes.

Au niveau du cycle 3, la mise en place d'un processus d'expérimentation avant l'introduction définitive du matériel d'enseignement romand est aussi à saluer (c.f. article pp. 26-27). Ce dispositif de suivi scientifique incluant le recueil et l'analyse de données issues des utilisateurs, enseignants et élèves, doit permettre de formuler des améliorations avant la publication des moyens définitifs. Si d'importantes ressources ont été mises à disposition pour la rédaction de ces MER, le fait d'en mettre encore dans un tel processus est une première. Ainsi les enseignants, dans les cantons ayant introduit ces MER provisoires, peuvent pour une fois donner leur avis et faire leurs remarques et propositions de changement en amont. Espérons que cette chance d'intervenir pour amender quelque peu des MER qui

seront utilisés de nombreuses années soit saisie par tous les collègues concernés.

Espérons encore que cette procédure serve d'exemple lors de la publication de futurs moyens romands : un tel processus permet non seulement de s'approprier plus rapidement un moyen d'enseignement, mais aussi d'éviter d'éventuels trop grands écarts entre les attentes et les besoins réels du terrain, qui seraient inconnus ou oubliés par les groupes de validation, et ces moyens d'enseignements.

La mise en pratique dans les classes, une étape complexe

Si la qualité de ces MER est évidente à la première lecture, il faut se plonger dedans pour en découvrir toutes les finesses et arriver à en tirer le meilleur pour l'enseignement. Ce qui n'a de loin pas toujours été possible pour les enseignants lors des journées de formation organisées dans les différents cantons pour ces différents MER. En effet, plus d'un enseignant s'est trouvé frustré lors de ces formations : manque de temps, trop théorique, pas assez d'échanges... sont quelques-unes des remarques qui ont qualifié ces formations, et cela malgré l'investissement et la qualité des formateurs. Pourquoi ? Certainement, car les autorités n'ont pas saisi l'importance de l'arrivée de ces MER SHS dans les écoles et les classes romandes et ont du coup mis en place une procédure d'introduction semblable à celles utilisées pour d'autres MER. Mais il n'est jamais trop tard pour améliorer ce qui peut l'être. En ce sens, les Hautes écoles pédagogiques, sur mandat des cantons, devraient proposer des modules de formation continue pour ces moyens d'enseignement romands en Sciences humaines et sociales.